

Assurance Spécial victimes de Rosamor...

La direction d'AXA a mis en place une procédure pour l'indemnisation des sinistrés de l'usine Rosamor qu'elle assure. Cette procédure consiste en la mise en place d'une Cellule d'appui et d'un numéro vert. Composée de responsables des services accident du travail et décès, la cellule d'appui a pour mission d'anticiper le traitement des dossiers. En appelant le numéro vert (le 080001212), les personnes concer-



nées peuvent avoir des informations sur les pièces à fournir, les formalités légales à accomplir et les délais correspondants ainsi que l'état d'avancement de leurs dossiers ■